Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 9 mai 2017.

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Madame Christiane Potvin, au poste No. 1, Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2, Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3, Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4, Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6.

Absence: Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5.

Madame Lise Sauriol, mairesse, ouvre la séance et la préside.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

Environ quarante (40) personnes étaient présentes dans la salle.

2017-05-93 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte, appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lestage et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert à toute question d'intérêt public, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017;
- 3.2 Adoption du procès-verbal des séances extraordinaires du 18 et 24 avril 2017;
- 3.3 Résolution approuvant le règlement 2017-354 décrétant un emprunt pour la réfection de l'ancienne église et sa conversion en centre multifonctionnel;
- 3.6 Résolution approuvant l'utilisation d'un bout de terrain pour inviter un horticulteur à effectuer une conférence interactive en méthodes d'horticultures biologiques et durables;
- 3.7 Résolution approuvant la nomination des représentants municipaux pour le comité d'élaboration de la politique

3.8

3.9

familiale :		
conseiller(ère);	, CO1	nseiller(ère;
monsieur Jean-Pierre Cayer, direc	teur général; ma	dame Lise
Sauriol	, mairesse;	
Résolution approuvant le dépôt d'	une offre d'achat	pour le 95,
rue Principale (lot 2 710 981).		
Résolution modifiant la résolution	2017-02-36 appr	ouvant les
montants présentés pour la subver	ntion pour l'améli	ioration du
réseau routier municipal, pour des t	ravaux effectués e	n 2016;

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer;
- 4.2 Résolution approuvant le dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs semestriels, de novembre 2016 à mai 2017 (art.176.4 CM);

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

- 5.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;
- 5.2 Informations concernant la bibliothèque municipale;

6. <u>INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE</u>

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

- 8.2. Résolution concernant la démission de Monsieur Yvan-René Black comme lieutenant et pompier pour le service de sécurité incendie de la Caserne 33;
 - 8.2.2. Résolution approuvant le maintien en poste de Monsieur Yvan-René Black comme responsable des inspections mécaniques pour la Caserne 33;
- $8.3.\,$ Résolution approuvant l'ajustement de salaire (sans rétroaction) du chef aux opérations Brian Massé;
- 8.5. Résolution approuvant la nomination de Monsieur Jacob Bernier au poste de lieutenant, poste occupé auparavant par Monsieur Joël Provost;
- 8.6. Résolution approuvant l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un lieutenant instructeur pour le SSI Caserne 33;
- 8.7. Résolution approuvant le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, an 4;
- 8.8. Résolution approuvant la nomination de Monsieur Ludovick Lestage Primeau au poste de lieutenant en remplacement de Monsieur Yvan-René Black;

9. TRAVAUX PUBLIC

- 9.2. Résolution demandant au MTQ la permission d'installer des panneaux de signalisation sur la rue Principale indiquant les rétrécissements de la chaussée (bulles incitant les automobilistes à ralentir);
- 9.2 Résolution approuvant la réparation d'une glissière de sécurité face au 234, Rang Saint-André;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant le renouvellement du mandat de Monsieur Stéphane Bisaillon comme membre du CCU;
- 10.2 Résolution appuyant la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 2 711 029 et 2 711 015;
- 10.3 Résolution appuyant une demande d'autorisation à la CPTAQ pour convertir un privilège de l'article 40 en droit acquis (article 101):
- 10.4 Résolution approuvant la recommandation du CCU concernant une demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal au 1204, rue des Aubergistes, en vertu du règlement 8002-2014;
- 10.5 Résolution approuvant la recommandation du CCU concernant une demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal 1419, rue des Marchands, en vertu du règlement 8002-2014;
- 10.6 Résolution approuvant le transfert de propriété de certaines parties de lots qui n'ont pas été rétrocédées à la municipalité; 10.7

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Résolution approuvant l'achat de 28 bacs de recyclage; 11.2

12. DIVERS

- 12.2 Résolution approuvant une aide financière à l'École Saint-Jacques pour son projet d'achat de chenilles;
- 12.4. Résolution approuvant que des remerciements soient transmis à la Société des XI pour la fourniture d'une plaque commémorative pour le Parc Bénonie Guérin;
- 12.5 . Résolution approuvant l'offre de 500\$ de monsieur Anthony O' Malley pour la déconstruction de la maison du bedeau;

13. 2ième PÉRIODE DE OUESTIONS

- 14. PROCHAINE RENCONTRE
- 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est attendu d'ajouter à l'item "Divers" une discussion sur les cloches à linge.

ADOPTÉ രു

<u>2017-05-94 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017</u>

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 avril 2017, plus de 24 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Labelle, appuyé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d'en faire la

lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 tel que présenté et rédigé.

ဢ ADOPTÉ ເ≪

<u>2017-05-95 - Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 et 24 avril 2017</u>

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal des séances extraordinaires du Conseil tenue les 18 et 24 avril 2017, plus de 24 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Madame Christiane Potvin, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 et 24 avril 2017 tel que présentés et rédigés.

ADOPTÉ രു

<u>2017-05-96 - Résolution approuvant le règlement 2017-354 décrétant un emprunt pour la réfection de l'ancienne église et sa conversion en centre multifonctionnel</u>

Province de Québec Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur

Règlement 2017-354

Règlement numéro 2017-354 décrétant une dépense et un emprunt de 830 000 \$ pour la réfection de l'ancienne église et de sa conversion en centre communautaire multifonctionnel.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à procéder à la réfection de l'ancienne église et de sa conversion en centre communautaire multifonctionnel selon les plans préparés par Monsieur Kevin Blondin, architecte, portant les numéros 2010-118, en date du 17 janvier 2010, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Kevin Blondin, architecte, en date du 3 avril 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de $830\,000\,\$$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 830 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles

imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lise Sauriol, mairesse Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés.

Avis de motion donné le 11 avril 2017; Adopté le 9 mai 2017;

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

ADOPTÉ രു

<u>2017-05-97 - Résolution approuvant l'utilisation d'un bout de terrain pour inviter un horticulteur à effectuer une conférence interactive en méthodes d'horticultures biologiques et durables</u>

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d'approuver l'utilisation d'un bout de terrain, situé près de la bibliothèque, pour inviter un horticulteur à effectuer une conférence interactive en méthodes d'horticultures biologiques et durables.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	

Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

ဢ ADOPTÉ ເ≪

2017-05-98 - Résolution approuvant la nomination des représentants municipaux pour le comité d'élaboration de la politique familiale

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d'approuver la nomination des représentants municipaux pour le comité d'élaboration de la politique familiale.

Les représentants sont :

Mesdames Lise Sauriol, mairesse, Marie-Ève Boutin, conseillère, Mélanie Jo Lacerte, conseillère et Jean-Pierre Cayer, directeur général.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

န္တာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-99 - Résolution approuvant le dépôt d'une offre d'achat pour le 95, rue Principale (lot 2 710 981)</u>

Considérant que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est au fait que l'immeuble situé au 95, Principale est en vente, en reprise de finance;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont démontré un intérêt pour l'acquisition de cet immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il est attendu par les membres du Conseil qu'une offre d'achat soit déposée;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, de déposer une offre d'achat au montant de cent trente-huit mille (138 000 \$) dollars pour l'achat de l'immeuble situé au 95, rue Principal et construite sur le lot 2710 9814.

Cette offre est conditionnelle à l'approbation du financement par les autorités concernées.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

മ ADOPTÉ രു

<u>2017-05-99-a - Résolution approuvant une limite de négociations pour l'achat de l'immeuble au 95, rue Principale</u>

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, de déléguer les pouvoirs de négociation au directeur général afin de négocier l'achat de l'immeuble du 95, Principale, dans les limites de prix entre 138 000 \$ et 150 000 \$ maximum, si le besoin est.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

ဢ ADOPTÉ ॡ

2017-05-100 - Résolution modifiant la résolution 2017-02-36 approuvant les montants présentés pour la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal, pour des travaux effectués en 2016

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la modification de la résolution 2017-02-36 qui approuvait les montants présentés pour la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux effectués en 2016, en retirant les travaux effectués sur la rue Principale, considérant le fait que celle-ci ne faisait pas partie des rues pouvant être admissibles à un remboursement de cette aide financière.

La résolution devrait se lire comme suit :

" Que les membres du conseil municipal approuvent les dépenses de 16 091 \$, pour les travaux exécutés sur les routes suivantes : Route Édouard VII, rangs Saint-André, Saint-Philippe-Sud, du Coteau et Saint-Marc, pour un montant subventionné de 15 710 \$."

Une copie de la présente résolution sera transmise au Ministère des Transports du Québec pour approbation.

Membres du Conseil Pour Contre

Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

ADOPTÉ രു

2017-05-101 - Adoption des comptes à payer de mars 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Labelle, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois d'avril 2017, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés :

Le total des **comptes à payer** d'avril 2017 à même le fonds général est de $40\,737.73\,$ \$.

Le total des comptes à payer en **immobilisations** est de 10 192.81 \$. Le total des **paies** de mars 2017 : 45 490.21 \$.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နော ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-102 - Résolution approuvant le dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs semestriels, de novembre 2016 à mai 2017 (art.176.4 CM)</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs semestriels, de novembre 2016 à mai 2017 (art.176.4 CM).

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

ADOPTÉ രു

<u>Point 6 - INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE - 19h10</u>

- Remerciements à Madame Joannie Brault pour le parrainage de différentes activités;
- > 18 juin 2017, inauguration de la Chapelle Reposoir;
- ➤ 24 juin 2017, inauguration du Parc Camille Beaudin;

Point 7 - 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS 19h11

- > Poulailler urbain;
- Document relatif à la Chapelle Reposoir;
- Fossé nettoyé à l'arrière du 27, rue Potvin;

Fin à 19h46

Pour les deux prochains points, Madame Marie-Ève Boutin déclare un intérêt personnel, se retire de la table de délibérations et s'abstient de voter

<u>2017-05-103 - Résolution concernant la démission de Monsieur</u> <u>Yvan-René Black comme lieutenant et pompier pour le service de sécurité incendie de la Caserne 33</u>

CONSIDÉRANT que Monsieur Yvan René Black, lieutenant, pompier et responsable de la maintenance mécanique des camions incendie de la Caserne 33 a reçu une promotion en étant nommé coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie pour la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville a octroyé le poste de coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie à Monsieur Yvan-René Black sous l'exigence d'une probation de six (6) mois;

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville a accordé le poste à Monsieur Yvan-René Black, conditionnellement à ce qu'il coupe tout lien avec le SSI de la Caserne 33 de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que Monsieur Black venait de terminer certaines formations exigées pour le maintien de son poste de lieutenant et de pompier à Saint-Jacques et, qu'en vertu de l'article 8 de l'entente de travail conclue en 2013 entre l'Association de la Caserne 33 et la municipalité, un pompier qui quitte son poste perd son ancienneté et ses grades;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de refuser la démission du lieutenant, pompier et responsable de la maintenance mécanique des camions incendie, Monsieur Yvan-René Black, le temps que celui-ci termine sa probation à son nouvel emploi. Les membres du conseil lui accordent donc un congé sabbatique de 6 mois au terme duquel sa démission sera effective.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Membres du Consen	roui	Comme

Madame Christiane Potvin, au poste No 1	Х	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	0	0
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	4	

ADOPTÉ രു

<u>2017-05-104 - Résolution approuvant le maintien en poste de Monsieur Yvan-René Black comme responsable des inspections mécaniques pour la Caserne 33</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le maintien en poste de Monsieur Yvan-René Black comme responsable des inspections mécaniques pour la Caserne 33, aux conditions déjà établies.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	0	0
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	4	

ဢ ADOPTÉ αર

Madame Marie-Ève Boutin reprend sa place à 19h15.

<u>2017-05-105 - Résolution approuvant l'ajustement de salaire (sans rétroaction) du chef aux opérations Brian Massé</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'ajustement de salaire (sans rétroaction) du chef aux opérations Brian Massé.

L'augmentation représente environ 10 % du salaire donné aux lieutenants présentement en poste.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-106 - Résolution approuvant la nomination de Monsieur Jacob Bernier au poste de lieutenant, poste occupé auparavant par Monsieur Joël Provost</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la nomination de Monsieur Jacob Bernier au poste de lieutenant, poste occupé auparavant par Monsieur Joël Provost.

Une probation d'un (1) an est convenue pour ce poste.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
-		
<u>Total</u>	5	

ADOPTÉ രു

<u>2017-05-107 - Résolution approuvant l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un lieutenant instructeur pour le SSI Caserne 33</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un lieutenant instructeur pour le SSI Caserne 33.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Χ	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
_		
<u>Total</u>	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

$\underline{2017\text{-}05\text{-}108}$ - . Résolution approuvant le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, an $\underline{4}$

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, an 4, Selon le rapport présenté, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur répondrait convenablement aux exigences su SCRI.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	

Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

so ADOPTÉ ∝

<u>2017-05-109 - Résolution approuvant la nomination de Monsieur Ludovick Lestage Primeau au poste de lieutenant en remplacement de Monsieur Yvan-René Black</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la nomination de Monsieur Ludovick Lestage Primeau au poste de lieutenant en remplacement de Monsieur Yvan-René Black.

Une probation d'un (1) an est convenue pour ce poste.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နော ADOPTÉ ဇဒ

2017-05-110 - Résolution demandant au MTMDE la permission d'installer des panneaux de signalisation sur la rue Principale indiquant les rétrécissements de la chaussée (bulles incitant les automobilistes à ralentir)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de demander au MTMDE la permission d'installer des panneaux de signalisation sur la rue Principale, face au 35, rue Principale, indiquant les rétrécissements de la chaussée (bulles incitant les automobilistes à ralentir).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နော ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-111 - Résolution approuvant la réparation d'une glissière de sécurité face au 234, Rang Saint-André</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la réparation d'une glissière de sécurité face au 234, Rang Saint-André par l'entreprise Ployard 2000 inc., au montant de 1 850 \$, plus taxes applicables.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

န္တာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-112 - Résolution approuvant le renouvellement du mandat de Monsieur Stéphane Bisaillon comme membre du CCU</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Stéphane Bisaillon comme membre du CCU.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နော ADOPTÉ ဇဒ

2017-05-113 - Résolution appuyant la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 2 711 029 et 2 711 015

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 2 711 029 et 2 711 015 puisque la présente demande d'aliénation permet le retour à la culture de ces lots.

Cette autorisation ne contrevient pas à la règlementation municipale et redonne une homogénéité à la vocation agricole qui est en prédominance dans ce secteur.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	

Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	6	

മ ADOPTÉ ദ

<u>2017-05-114</u> - Résolution appuyant une demande d'autorisation à la <u>CPTAQ</u> pour convertir un privilège de l'article 40 en droit acquis (article 101)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'appuyer une demande d'autorisation de Monsieur Réjean Lucier, agriculteur, auprès de la CPTAQ pour convertir un privilège de l'article 40 en droit acquis (article 101) une partie du lot 3 305 818.

Nous croyons que l'article 61.1 de la LPTAQ n'est pas applicable puisqu'une construction est déjà érigée en vertu de l'article 40;

Critères obligatoires (art.62)

- 1º La présente demande vise un territoire agricole homogène;
- 2° La construction actuelle de la résidence ne permet l'utilisation d'une partie lot 3 305 818 à des fins d'agriculture;
- 3° Les conséquences de la demande d'autorisation sur les activités agricoles n'apporterait aucun changement puisque la résidence est construite sur le lot 3 305 818 depuis plus de 10 ans;
- 4° La présente demande ne changerait en rien l'application des lois en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale puisque des résidences sont construites sur des lots avoisinants;
- $5^{\rm o}$ Le lot ne fait pas partie d'une agglomération ou une région métropolitaine de recensement;
- 6° La présente demande ne changerait en rien l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, puisque construite depuis plus de 10 ans;
- 7º La présente demande ne changerait en rien l'effet pour la préservation de l'agriculture et des ressources en eau dans la municipalité et la région;
- $8^{\rm o}$ La constitution foncière ne serait que très peu affectée par cette demande:
- 9° Aucune utilité publique autre que le déneigement et le service de protection incendie sont fournis à cet endroit. Considérant que d'autres résidences sont construites sur des lots avoisinants, cette demande n'aura aucun effet sur les services à fournir;
- $10^{\rm o}$ Le présent alinéa ne s'applique pas puisque la densité d'occupation socio-économique est de densité moyenne pour une zone à homogénéité agricole.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	

Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

so ADOPTÉ ∝

2017-05-115 - Résolution approuvant la recommandation du CCU concernant une demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal au 1204, rue des Aubergistes, en vertu du règlement 8002-2014

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la recommandation du CCU concernant une demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal au 1204, rue des Aubergistes, en vertu du règlement 8002-2014.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-116</u> - Résolution approuvant la recommandation du CCU concernant une demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal 1419, rue des Marchands, en vertu du règlement 8002-2014

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la recommandation du CCU concernant une demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal 1419, rue des Marchands, en vertu du règlement 8002-2014.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-117 - Résolution approuvant le transfert de propriété de certaines parties de lots qui n'ont pas été rétrocédées à la municipalité</u>

ATTENDU QUE la rue du Moulin et le chemin Bourdeau sont des chemins municipaux qui étaient, le 31 décembre 2005, sous la juridiction de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

ATTENDU QUE le chemin municipal « rue du Moulin » est composé des lots qui figurent au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie sous les numéros suivants : partie du lot 2 713 090 et du lot 2 713 040;

ATTENDU QUE le chemin municipal « chemin Bourdeau » est composé des lots qui figurent au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie sous les numéros suivants : une partie du lot 2 713 088, du lot 2 713 018 et du lot 2 713 028;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur avait, le 14 décembre 2006, compétence sur le territoire où se situent ces chemins municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est propriétaire des terrains occupés par la rue du Moulin et par le chemin Bourdeau en vertu de l'article 247.1 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'aucun document ayant pour objet de rendre public ces titres n'a été publié au Registre foncier du Québec à l'égard de ces terrains;

ATTENDU QU'une description technique du terrain correspondant à la rue du Moulin a été faite par monsieur Eric Denicourt, arpenteurgéomètre, de la firme Denicourt, sous sa minute 28001;

ATTENDU QU'une description technique du terrain correspondant au chemin Bourdeau a été faite par monsieur Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, de la firme Denicourt, sous sa minute 28002;

ATTENDU QU'une copie vidimée de ces descriptions techniques a été déposée au bureau de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur le 7 mai 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se prévaloir et respecter les modalités prévues aux articles 72 et 247.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité par les membres du Conseil présents,

QUE

soit approuvée la description technique du terrain formant l'assiette de la rue du Moulin préparée par monsieur Éric Denicourt, arpenteurgéomètre, de la firme Denicourt, sous sa minute 28001, et ce, en vertu des articles 72 et 247.1 de la Loi sur les compétences municipales;

soit approuvée la description technique du terrain formant l'assiette du chemin Bourdeau préparée par monsieur Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, de la firme Denicourt, sous sa minute 28002, et ce, en vertu des articles 72 et 247.1 de la Loi sur les compétences municipales.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နော ADOPTÉ ဇဒ

2017-05-118 - Résolution approuvant l'achat de 28 bacs de recyclage

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'achat de 28 bacs de recyclage, de l'entreprise USD Global, au montant de 94.70 \$/chacun plus taxes applicables.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
Total	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>2017-05-119</u> - Résolution approuvant une aide financière à l'École Saint-Jacques pour son projet d'achat de chenilles

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver une aide financière à l'École Saint-Jacques pour son projet d'achat de 2 paquets de 36 chenilles, au montant de 81 \$/paquet.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နော ADOPTÉ ဇဒ

2017-05-120 - Résolution approuvant que des remerciements soient transmis à la Société des XI pour la fourniture d'une plaque commémorative pour le Parc Bénonie Guérin

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de remercier la Société des XI pour la fourniture d'une plaque commémorative pour le Parc Bénonie-Guérin.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

മ ADOPTÉ രു

2017-05-121 - Résolution approuvant l'offre de 500\$ de monsieur Anthony O' Malley pour la déconstruction de la maison du bedeau

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'offre de 500\$ de monsieur Anthony O' Malley pour la déconstruction de la maison du bedeau. La déconstruction devra s'effectuer dans les 4 semaines suivant la réception de la présente résolution et tout devra être nettoyé à la fin des travaux (aucun débris).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

Point 13- 2e Période de questions 20h03

- Date de la prochaine séance;
- > Groupe Facebook pour les poulaillers urbains;
- Projet domiciliaire adjacent au projet "Les Jardins Saint-Jacques".

Fin de la période de questions. 19h20.

<u>2017-05-122 – Résolution approuvant un moratoire sur le dossier des poulaillers urbains</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la tenue d'un moratoire sur le dossier des poulaillers urbains.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, au poste No.6	X	
<u>Total</u>	5	

ဢ ADOPTÉ α

2017-04-92 - Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Christiane Potvin, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour présentés étant tous épuisés, la séance est close. 20h30.

Lise Sauriol, mairesse			
Jean-Pierre Cayer, dir,	gén./s	ectrés.	

જીલ્સ